

---

# RAPPORT D'ACTIVITES 2016

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION D'YVETOT

---

# EDITO



L'année 2016 a été marquée par la préparation de la mise en œuvre de la loi NOTRe n° 2015 – 991 du 7 août 2015.

A de multiples occasions, je me suis adressé aux élus communaux et communautaires du Pays du Plateau de Caux Maritime pour leur dire que notre Communauté de Communes était ouverte à tout dialogue qui permettrait la création d'un établissement public intercommunal

couvrant un territoire plus large et plus en adéquation avec le bassin de vie de la Région d'Yvetot.

Cette ouverture a été entendue par quelques communes et j'aurai l'occasion lors du rapport d'activités 2017 de revenir sur cette indispensable et inachevée extension de notre territoire.

L'important travail de réflexion et de préparation qu'a nécessité l'évolution du territoire n'a cependant pas empêché notre Communauté de progresser dans de nombreux domaines comme vous pourrez le constater.

Une première étape de modernisation et de mutualisation de notre système informatique dans un partenariat étroit avec le CCAS d'Yvetot a été réalisée.

Le magazine intercommunal a été repensé et nous disposons d'un nouveau site internet moderne, intuitif et fort apprécié. De plus, notre actualité est également présente sur les réseaux sociaux.

Un partenariat efficace s'est noué avec la Chambre de Commerce et d'Industrie pour accueillir et mieux accompagner les entreprises.

Des premiers itinéraires de randonnée ont été inaugurés et permettent ainsi le développement du tourisme sur le territoire.

748 dossiers ont été traités par le service urbanisme et l'élaboration des futurs PLUi et RLPi a démarré dès le mois de juillet 2016. En même temps, notre service a apporté une contribution efficace à la poursuite et à la finalisation de 6 PLU communaux.

150 000 € de travaux ont été réalisés au Conservatoire et 510 000 € à la déchetterie.

Par ailleurs, soucieux de notre environnement, nous avons mis en place l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques.

Cette liste de réalisations n'est pas exhaustive. La lecture de ce rapport vous permettra d'appréhender plus complètement l'ensemble de l'activité 2016 et de constater le dynamisme de notre Communauté.

Ce dynamisme résulte de l'engagement et du travail des élus et de nos agents qui ont su relever le défi du changement qui s'imposait à eux.

Je remercie ces derniers très sincèrement et chaleureusement des efforts consentis pour développer un service public de qualité.

Je remercie également tous les élus qui ont toujours su à ce jour privilégier l'intérêt communautaire, c'est-à-dire l'intérêt des habitants de notre territoire.

**Gérard CHARASSIER**

*Président de la Communauté de Communes*



## SOMMAIRE

Présentation de la Communauté de Communes.....	p 3
Les compétences exercées.....	p 9
Les Comptes Administratifs.....	p 13
Les faits marquants de l'année 2016.....	p 17
Le bilan des services de la CCRY .....	p 21

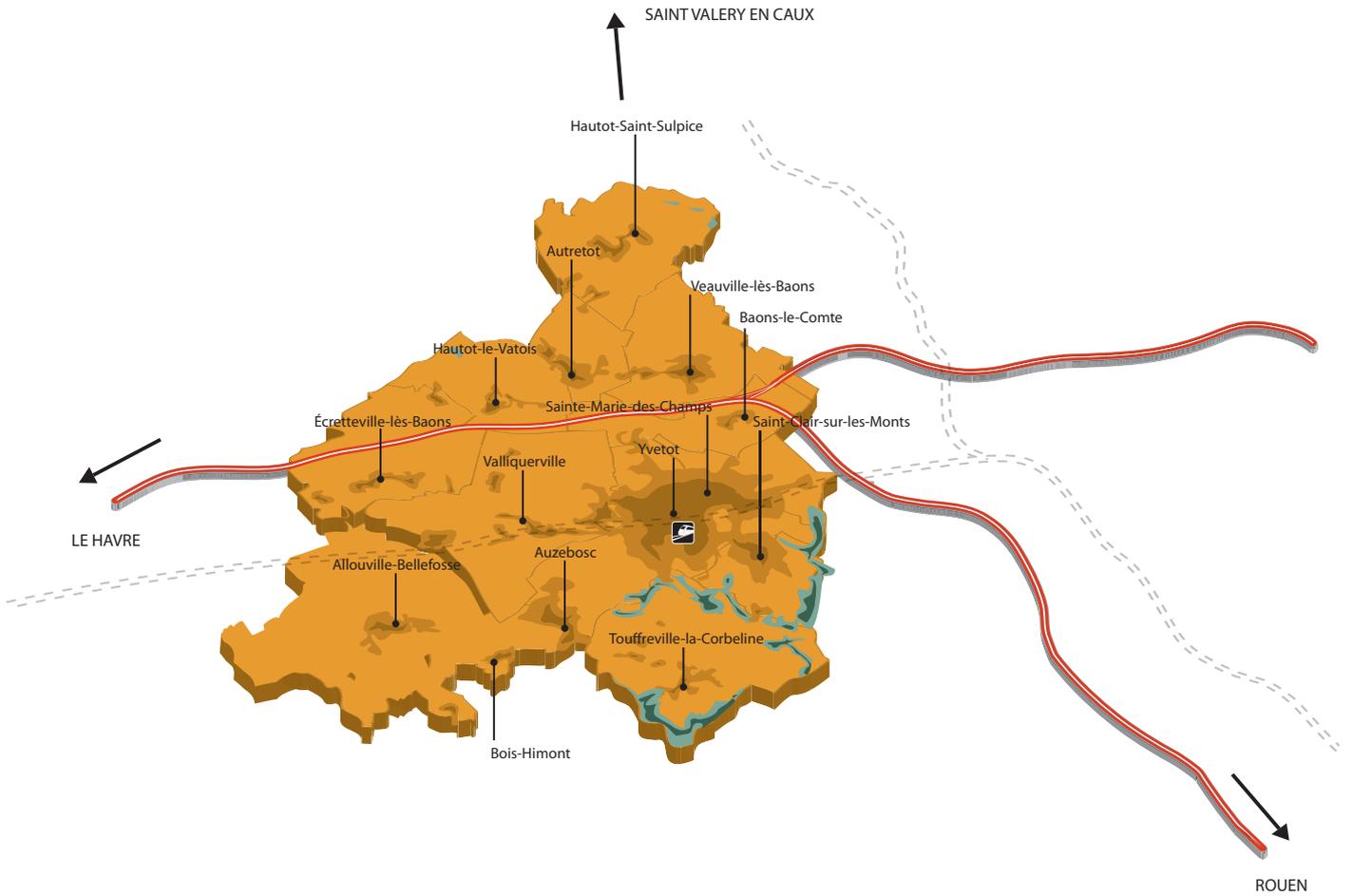
Directeur de la publication : Gérard CHARASSIER  
Directrice Générale des services : Jannick LEFEVRE  
Maquette et Conception : Service Communication - CCRY  
Rédaction : Les services de la CCRY Photo : CCRY et les communes  
Nous remercions toutes les personnes qui ont collaboré à ce document.

---

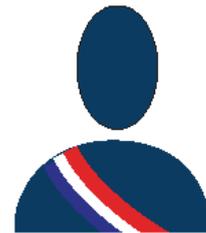
# PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES



# LE TERRITOIRE



**22 669 habitants**



**37 élus**



**14 communes**



**108 km<sup>2</sup>**

# LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Président



Gérard CHARASSIER

1<sup>er</sup> Vice-Président



Jacques CAHARD

En charge du  
Développement Economique

2<sup>ème</sup> Vice-Président



Jean-Luc SCHABOWSKI

En charge des Finances, du  
Personnel, de la Fiscalité et de la  
Mutualisation

3<sup>ème</sup> Vice-Président



Didier TERRIER

En charge des Affaires Culturelles  
et Sportives

4<sup>ème</sup> Vice-Présidente



Virginie BLANDIN

En charge de l'Environnement,  
du Développement Durable et des  
Ordures Ménagères

5<sup>ème</sup> Vice-Président



Joël LEFEBVRE

En charge du Tourisme et de  
la Communication

## Les délégués titulaires :

Marie-Dominique LEVIEUX (Allouville-Bellefosse)  
Gérard LEGAY (Maire d'Autretot)  
Dominique MACE (Maire d'Auzebosc)  
Martine LEBORGNE (Auzebosc)  
Raphaël DIRAND (Maire de Baons-le-Comte)  
Louis EUDIER (Maire de Bois-Himont)  
Eric RENEE (Maire d'Ecretteville-les-Baons)  
Jean-Paul MONVILLE (Maire d'Hautot-le-Vatois)  
Vincent LEMETTAIS (Maire d'Hautot-Saint-Sulpice)  
Mario DEMAZIERES (Maire de Saint-Clair-sur-les-Monts)  
Odile DECHAMPS (Maire de Sainte-Marie-des-Champs)  
Catherine BERENGER (Sainte-Marie-des-Champs)  
Pierre-Marie CHEMINEL (Sainte-Marie-des-Champs)  
démission en juin 2016 remplacé par Michaël DODELIN  
Monique LEMARIE (Touffreville-la-Corbeline)  
Isabelle CLEMENT (Valliquerville)

Sylvain FANTE (Veauville-les-Baons)  
Emile CANU (Maire d'Yvetot)  
Francis ALABERT (Yvetot)  
Yvette DUBOC (Yvetot)  
Alain CANAC (Yvetot)  
Marie-Claude HERANVAL (Yvetot)  
Françoise DENIAU (Yvetot)  
Joël LESOIF (Yvetot)  
Alain BREYSACHER (Yvetot)  
Elisabeth MAZARS (Yvetot)  
Marie-Christine COMMARE (Yvetot)  
Anthony GOGDET (Yvetot) démission en  
novembre 2016 remplacé par Serge BROCHET  
Ludovic NEEL (Yvetot)  
Patricia ARNAULT (Yvetot)  
Charles D'ANJOU (Yvetot)  
Stéphanie LECERF (Yvetot)

# LES INSTANCES

## 1/ Les Commissions

Les Commissions préparent le travail du Bureau en étudiant préalablement les dossiers. Il s'agit de groupes de travail et de réflexion composés d'élus des communes membres désignés par le Conseil.

Sept commissions thématiques ont été créées :

Finances - fiscalité - personnel et mutualisation

Communication

Environnement - développement durable et ordures ménagères

Economie

Tourisme

Culture

Centre aquatique

## 2/ Le Bureau Communautaire

Le Bureau prépare l'ordre du jour et valide les projets qui seront soumis au Conseil.  
Le Bureau associe l'ensemble des Maires et des Vice-Présidents.

Les membres du Bureau sont :

Gérard CHARASSIER, Président

Jacques CAHARD, 1<sup>er</sup> Vice-Président et Maire de Valliquerville

Jean-Luc SCHABOWSKI, 2<sup>ème</sup> Vice-Président et Maire de Veauville-les-Baons

Didier TERRIER, 3<sup>ème</sup> Vice-Président et Maire d'Allouville-Bellefosse

Virginie BLANDIN, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente et Adjointe au Maire d'Yvetot

Joël LEFEBVRE, 5<sup>ème</sup> Vice-Président et Maire de Touffreville-la-Corbeline

Gérard LEGAY, Maire d'Autretot

Dominique MACE, Maire d'Auzebosc

Raphaël DIRAND, Maire de Baons-le-Comte

Louis EUDIER, Maire de Bois-Himont

Eric RENEE, Maire d'Ecretteville les Baons

Jean-Paul MONVILLE, Maire d'Hautot le Vatois

Vincent LEMETTAIS, Maire d'Hautot Saint Sulpice

Mario DEMAZIERES, Maire de Saint Clair sur les Monts

Odile DECHAMPS, Maire de Sainte-Marie-des-Champs

Emile CANU, Maire d'Yvetot



## 3/ Le Conseil Communautaire

Il est composé des 37 délégués titulaires répartis entre les différentes communes selon leur nombre d'habitants. Le Conseil est l'instance délibérante et décisionnelle de la structure. Il se réunit au moins une fois par trimestre et prend des décisions qui engagent la Communauté de Communes.

Les séances du Conseil Communautaire sont publiques.

# LES COMMUNES



**Allouville-Bellefosse**

**Didier TERRIER**

Tel. 02.35.96.01.65  
mairie.allouvillebellefosse@  
wanadoo.fr  
www.allouvillebellefosse.com



**Autretot**

**Gérard LEGAY**

Tel. 02.35.95.02.78  
autretot@wanadoo.fr  
www.autretot.fr



**Auzebosc**

**Dominique MACÉ**

Tel. 02.35.95.13.48  
mairie-dauzebosc@wanadoo.fr  
www.auzebosc.fr



**Baons-le-Comte**

**Raphaël DIRAND**

Tel. 02.35.56.63.07  
mairie.baonslecomte@  
wanadoo.fr



**Bois-Himont**

**Louis EUDIER**

Tel. 02.35.96.04.29  
maire-sg.boishimont@  
wanadoo.fr



**Ecretteville-lès-Baons**

**Eric RENÉE**

Tel. 02.35.96.01.98  
com.ecretteville.les.baons@  
wanadoo.fr  
www.ecretteville-les-baons.com



**Hautot-Saint-Sulpice**

**Vincent LEMETTAIS**

Tel. 02.35.96.45.89  
mariehautotsaintsulpice@  
wanadoo.fr  
www.hautot-saint-sulpice.fr



**Hautot-le-Vatois**

**Jean-Paul MONVILLE**

Tel. 02.35.96.34.43  
mairie-sg.hautot-le-vatois@  
wanadoo.fr  
www.hautot-le-vatois.fr



**Saint-Clair-sur-les-Monts**

**Mario DEMAZIÈRES**

Tel. 02.35.95.04.58  
mairie-sg.stclairsurlesmonts@  
wanadoo.fr



**Sainte-Marie-des-Champs**

**Odile DECHAMPS**

Tel. 02.35.56.62.28

marie-sg.saintemarieschamps@orange.fr

www.saintemarieschamps.fr



**Touffreville-la-Corbeline**

**Joël LEFEBVRE**

Tel. 02.35.95.04.32

mairietouffreville@orange.fr

www.touffrevillelacorbeline.fr



**Valliquerville**

**Jacques CAHARD**

Tel. 02.35.96.00.98

mairie-de-valliquerville@wanadoo.fr

www.valliquerville.fr



**Veauville-lès-Baons**

**Jean-Luc SCHABOWSKI**

Tel. 02.35.96.11.10

mairie.veauvillelesbaons@wanadoo.fr



**Yvetot**

**Emile CANU**

Tel. 02.32.70.44.70

mairie@yvetot.fr

www.mairie-yvetot.fr

# LES COMPETENCES EXERCEES

## 1/ Aménagement de l'espace



La Communauté de Communes réalise au titre de cette compétence un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Elle achève également les documents d'urbanisme qui étaient en cours de réalisation au moment du transfert de la compétence.

La Communauté de Communes a délégué au PETR la mise en place d'une Charte Paysagère, la mise en place d'un plan de déplacement intercommunal et la création d'un système d'infrastructures de communication électronique.

## 2/ Développement économique

La Communauté de Communes assure la cohérence globale du développement économique sur son territoire. Elle accompagne les activités économiques existantes et incite à l'installation de nouvelles entreprises. La Communauté de Communes facilite et participe à la mise en place d'équipements structurants favorisant l'accès, le stationnement et la sécurisation des accès aux zones d'activités économiques reconnues d'intérêt communautaire.

Afin de l'aider dans cette tâche, la CCRY collabore avec plusieurs organismes, tels que la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Rouen et Seine-Maritime Attractivité (SMA). La CCRY collabore également avec la Mission Locale.

### Gestion des zones d'activités et d'un hôtel d'entreprises

La Communauté de Communes crée, aménage, étend et gère les zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires et artisanales d'intérêt communautaire, y compris l'immobilier d'entreprise (Hôtel d'entreprises situé à Valliquerville).

Sont d'intérêt communautaire, les nouvelles zones de plus de 2 hectares.

Il s'agit des zones situées à Auzebosc et Valliquerville.



### 3/ Tourisme



La Communauté de Communes participe à la constitution, l'amélioration et la rénovation du patrimoine et des activités touristiques de l'ensemble des communes adhérentes.

Elle coordonne les actions de développement et de promotion du tourisme.

La CCRY procède également au balisage, au jalonnement, à la mise en place ou au renouvellement de la signalétique touristique et à l'entretien des chemins de randonnées d'intérêt communautaire.

Cette compétence est également assurée par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Plateau de Caux Maritime via son office du tourisme. Cet office assure l'accueil et l'information des touristes sur le territoire de la Communauté de Communes.

### 4/ Valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés

Dans ce domaine, la Communauté de Communes assure la collecte des déchets ménagers et assimilés, le transport, le stockage, le tri, le traitement, l'aménagement et la gestion de la déchetterie intercommunale.

Dans le cadre du tri des déchets, des animations, notamment auprès des scolaires, sont organisées toute l'année.



## 5/ Équipements culturels et sportifs existants et futurs d'intérêt communautaire

La Communauté de Communes assure les études, la construction, l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs existants et futurs d'intérêt communautaire.

Ont été déclarés d'intérêt communautaire :

> la médiathèque Guy de Maupassant

> le conservatoire de musique Fernand Boitard

> le centre aquatique E'Caux Bulles (Gestion assurée par la société Vert Marine par Délégation de Service Public)



## 6/ Autres compétences exercées

- Transport des enfants des écoles maternelles et élémentaires du territoire intercommunal, dans le cadre de leurs activités, vers les équipements culturels et sportifs reconnus d'intérêt communautaire.
- Organisation et financement d'actions culturelles et sportives se déroulant dans le cadre ou en lien avec les équipements culturels et sportifs reconnus d'intérêt communautaire.
- Création, extension, gestion d'un chenil pour le recueil d'animaux errants sur le territoire communautaire.

# LES PARTENAIRES

## > Nos représentants dans les instances externes :

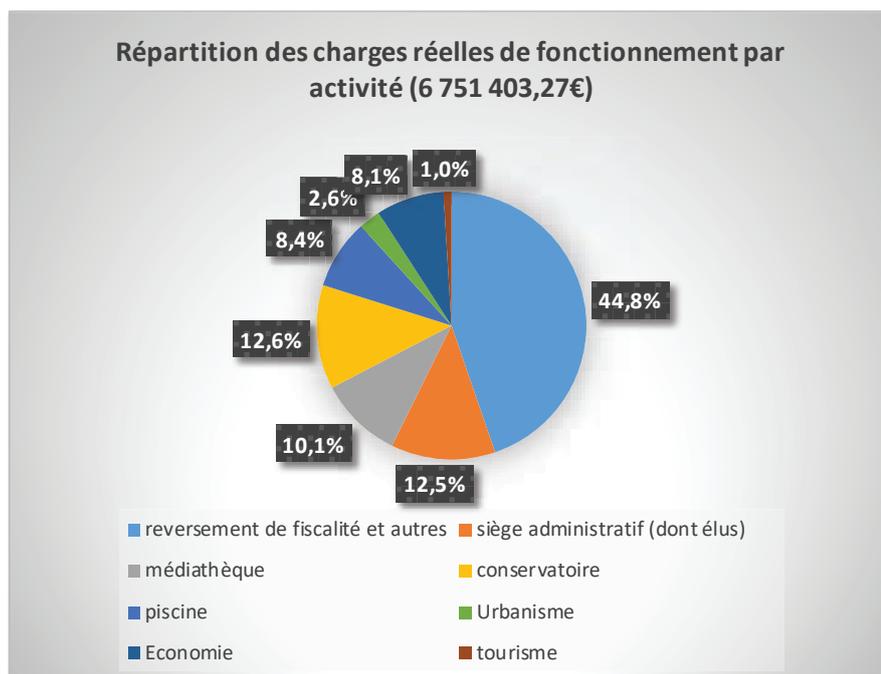
Institution	Représentant	Missions
<b>SDE 76</b> (Syndicat Départemental d'Énergie)	M. CHARASSIER	Le SDE exerce certaines compétences et notamment : - L'installation de production d'électricité permettant d'éviter l'extension ou le renforcement des réseaux de distribution électrique, - Le génie civil des lignes télécom en appui commun avec les réseaux électriques pour permettre les extensions, renforcements et mises en souterrain des réseaux électriques, - Le déploiement des bornes de recharge de véhicules électriques.
<b>Commission Locale de l'Eau</b>	M. ALABERT	La commission élabore et suit les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Le SAGE fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau.
<b>Conseil d'administration lycée Raymond Queneau</b>	M. DIRAND	
<b>PETR Plateau de Caux Maritime</b>	M. CHARASSIER M. LEGAY M. ALABERT Mme BLANDIN M. CAHARD M. CANU M. LEMETTAIS M. LEFEBVRE M. SCHABOWSKI M. TERRIER	<b>1<sup>er</sup> Vice-Président du PETR</b> Le PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) est chargé de la mise en place d'une charte paysagère, de la mise en place d'un plan de déplacement intercommunal, de la coordination d'actions pour le développement et de la promotion du tourisme ainsi que la réalisation du Schéma de Cohérence Territoriale.  Le PETR est composé de cinq intercommunalités : Communauté de Communes de la Côte d'Albatre, Communauté de Communes Entre Mer et Lin Communauté de Communes Plateau de Caux Fleur de Lin Communauté de Communes Yerville Plateau de Caux Communauté de Communes de la Région d'Yvetot
<b>SEVEDE</b>	M. LESOIF Mme BLANDIN Mme DECHAMPS	<b>5<sup>ème</sup> Vice-Président du SEVEDE</b> Le SEVEDE exerce les compétences suivantes : - la gestion de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) ECOSTU'AIR et de l'énergie produite - l'exploitation de trois centres de transfert de déchets, au Havre, à Yvetot et à Touques - le transport des déchets ménagers et assimilés, au départ des centres de transfert vers l'unité de traitement - la création et l'exploitation d'un centre de tri pour les matériaux recyclables issus de la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés - la création et l'exploitation d'un centre de compostage de déchets verts.
<b>PNRBSN</b>	M. NEEL	Le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande intervient dans les domaines suivants : agriculture, architecture/urbanisme, biodiversité, culture, eau, économie, éducation, lecture publique, paysage, système d'information des territoires, tourisme
<b>Centre hospitalier d'Yvetot</b>	M. ALABERT	
<b>CNAS</b>	M. SCHABOWSKI	Participer à la vie du Comité National d'Action Sociale

## > Autres partenaires :

Institution	Missions
<b>CCI</b>	Depuis mai 2014, l'antenne locale de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Rouen s'est installée dans les locaux de la Communauté de Communes. Ce rapprochement a permis de nouer de nouvelles relations et de faciliter la diffusion de l'information économique auprès des entreprises et des artisans. En plus de la gestion de certains équipements comme des ports ou des aéroports, la CCI intervient dans de nombreux domaines : formation, emploi, compétitivité, création, reprise, cession... Son expertise permet de mettre en perspective les demandes locales en immobilier d'entreprises et l'offre foncière de la CCRY.
<b>SME</b>	Une fois par mois, Seine-Maritime Expansion (SME) tient une permanence dans les locaux de la Communauté de Communes. En collaboration avec la CCI et la CCRY, l'objectif est de faciliter la création et l'implantation d'entreprises et d'artisans en les aidant dans leurs démarches. Association loi 1901, les missions de SME sont elles aussi nombreuses : détecter de nouveaux projets d'investissements et favoriser leur implantation en Seine-Maritime, apporter un soutien aux entreprises locales ou extérieures porteuses d'un projet de développement, contribuer à la structuration des principales filières économiques départementales et des réseaux d'entreprises, assister les collectivités dans leurs projets de développement à vocation économique. Gérard CHARASSIER, Président de la CCRY est membre du Conseil d'Administration de SME
<b>CAUE</b>	Depuis avril 2016, un architecte conseil réalise des permanences gratuites deux fois par mois à la CCRY pour conseiller les habitants sur leurs projets de construction et les règlements existants.
<b>ESPACE INFO ENERGIE</b>	Dans le cadre d'une convention passée par le Pays Plateau de Caux Maritime, la CCRY propose des permanences Espace Info Energie. Un Conseiller de l'Espace Info Energie reçoit sur rendez-vous le 1 <sup>er</sup> mercredi de chaque mois les habitants dans les locaux de la CCRY pour des questions liées à des travaux de rénovation, d'isolation et sur les aides financières.

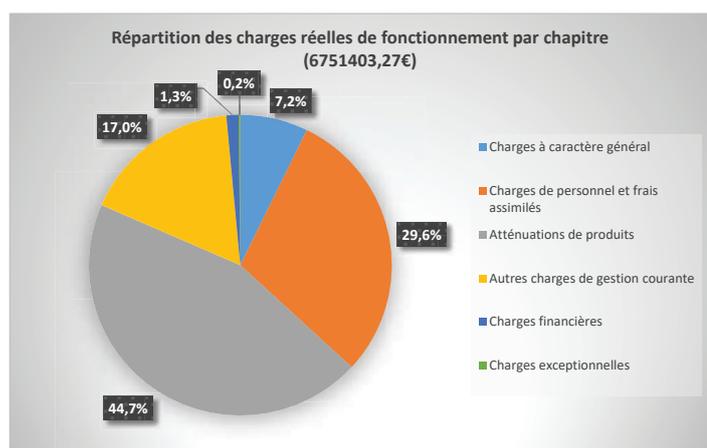
# LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

## BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT



La principale dépense réelle de fonctionnement du budget principal (3 021 502,82 €) concerne le reversement aux communes de compensations liées au transfert de leur fiscalité professionnelle vers la CCRY. Sont déduites de ces reversement les charges liées aux transferts de compétences des communes vers la CCRY.

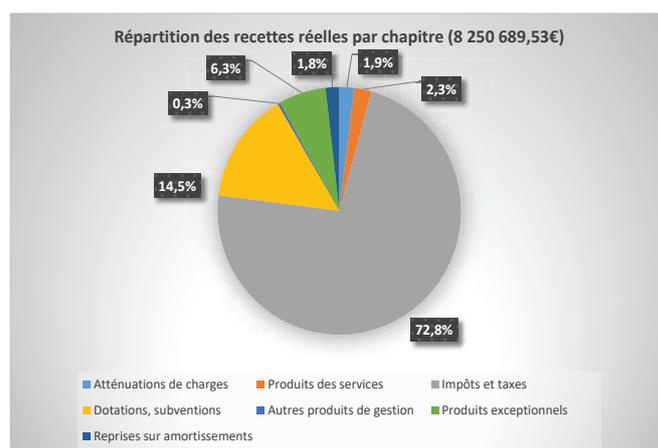
Le conservatoire, la médiathèque et le siège administratif (dont élus) représentent une part équivalente des dépenses réelles de fonctionnement de l'ordre de 10 à 12 % chacun.



Les dépenses réelles de fonctionnement exposées dans le précédent graphique sont maintenant présentées par chapitre.

On constate que tous services confondus, les charges de personnel représentent près de 30 % des dépenses du budget principal.

Les autres charges de gestion courante comprennent les subventions entre budgets, les compensations au délégataire du centre aquatique et les indemnités des élus.



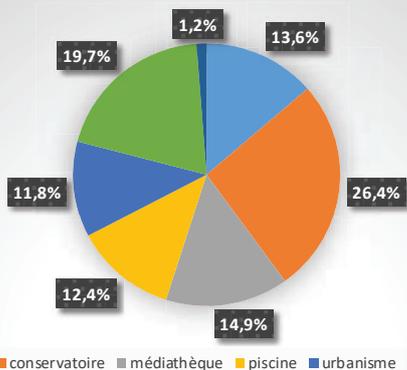
Les impôts et taxes représentent près de 73 % des recettes réelles de fonctionnement de la CCRY.

Les dotations versées par l'Etat représentent la seconde source de recettes réelles du budget principal (14,5 %).

# BUDGET PRINCIPAL

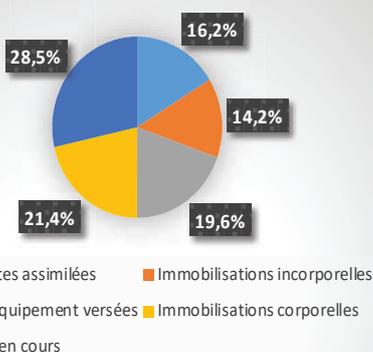
## INVESTISSEMENT

Répartition des dépenses réelles d'investissement par activité (594 954,20€)

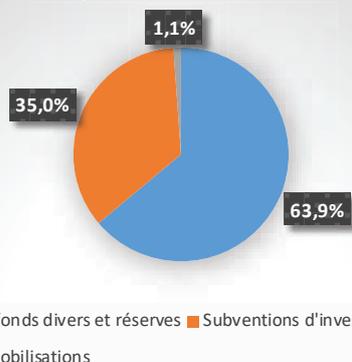


En 2016, les dépenses d'investissement ont concerné le conservatoire avec la réfection de la toiture du bâtiment et l'achat d'instruments de musique. Les dépenses pour l'économie correspondent à une subvention pour un budget annexe (Ecotechnilin). Les dépenses pour la Médiathèque sont constituées de l'achat de documents et du début des dépenses pour la réhabilitation de la médiathèque. Les dépenses pour l'administration concernent l'achat de logiciels, mobilier et matériel informatique. En 2016, a été débuté l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal.

Répartition des dépenses réelles d'investissement par chapitre (590 954,20€)



Répartition des recettes réelles d'investissement par chapitre (1 120 669,42€)



28.5 % des dépenses d'investissement du budget principal concernent des travaux.

21.4 % sont des achats de biens et 14.2 % des achats de logiciels et études.

Le remboursement du capital de la dette correspondant à 16.2 % des dépenses d'investissement.

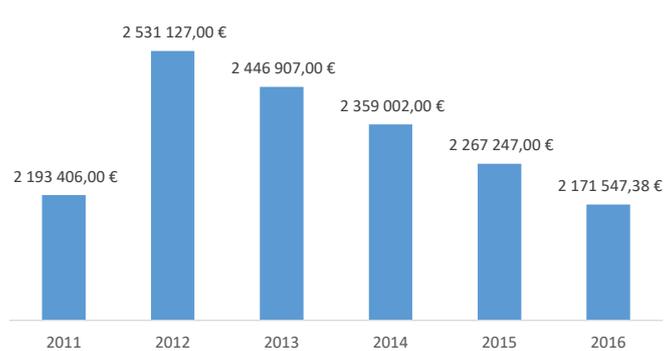
Les dotations et fonds divers concernent l'affectation des résultats 2015 (670 000 €) et le reversement de la part du fonds de compensation sur la TVA pour 45 934.26 €. Les subventions d'investissement (35 % des recettes réelles d'investissement) sont des subventions versées par l'Etat pour le plan local d'urbanisme intercommunal (35 000 €) et pour la réhabilitation de la médiathèque (352 013 € de de la part de la DRAC)

BUDGET PRINCIPAL - EPARGNE BRUTE



Une augmentation plus forte des recettes que des dépenses conduit à une augmentation de l'épargne brute.

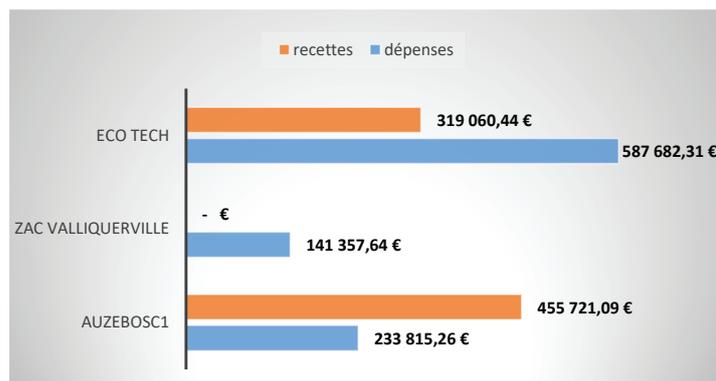
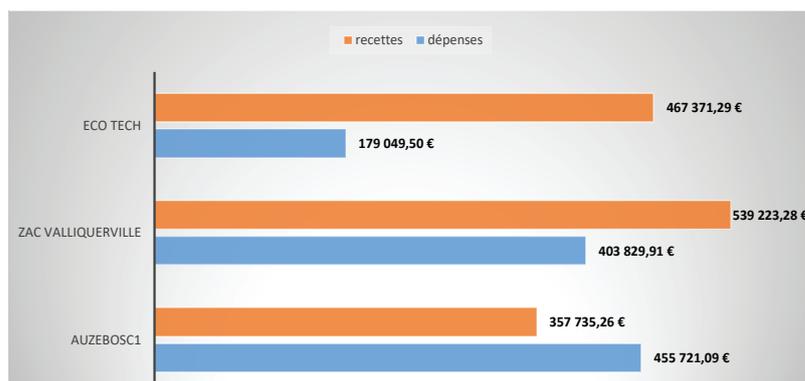
BUDGET PRINCIPAL-ENCOURS DE LA DETTE



Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en 2016. L'encours diminue donc de façon naturelle.

# BUDGET ZONES

## FONCTIONNEMENT INVESTISSEMENT

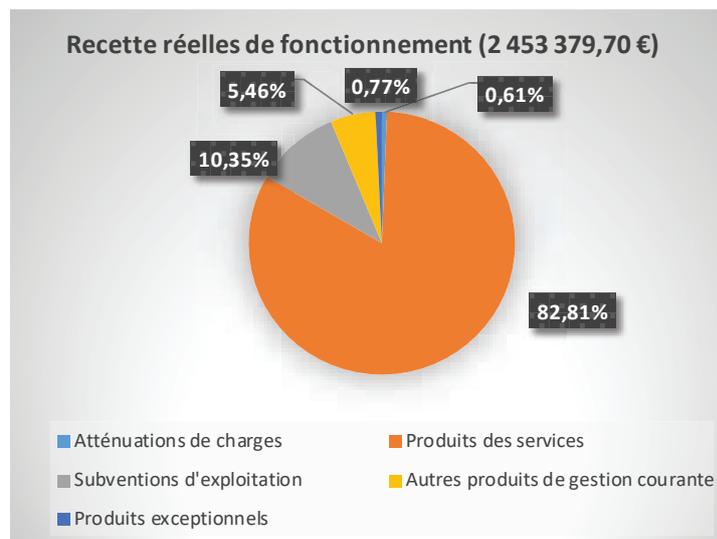
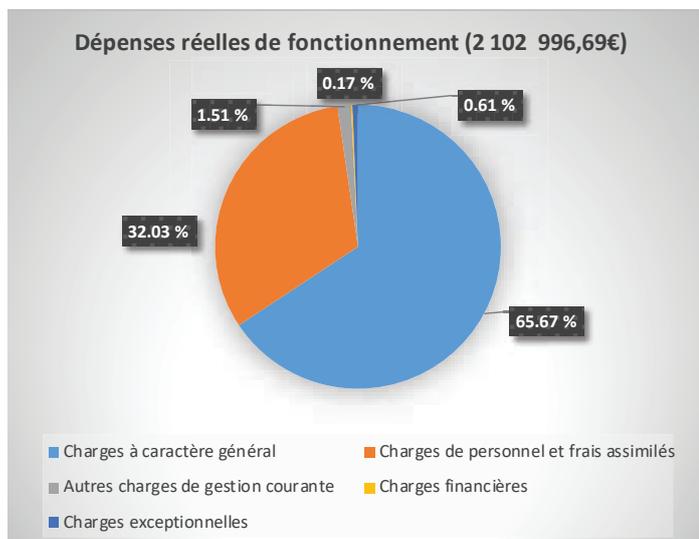


Des opérations de régularisation suite à la vente du bâtiment Ecotechnilin sont intervenues entre ces trois budgets. Outre les opérations récurrentes d'entretiens, consommations, impôts et assurances, le budget ZAC a enregistré le rachat d'un terrain sur la zone de Valliquerville, terrain disponible à la vente.

Le budget Ecotechnilin a été cloturé au 31/12/2016.

# BUDGET ORDURES MENAGERES

## FONCTIONNEMENT



Dans le budget ordures ménagères, les charges de personnel représentent 32.03 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges à caractère général comprennent principalement le carburant, l'entretien des bennes à ordures ménagères, les marchés d'enlèvement et transport des déchets de la déchetterie et le traitement des ordures ménagères.

Les produits des services représentent 82.81 % des recettes réelles de fonctionnement ; comprenant principalement le produit de la redevance d'ordures ménagères et du dépôt des déchets sur la déchetterie et les ventes de composteurs.

Les subventions d'exploitation correspondent à la valorisation des déchets de déchetterie : batteries, cartons, alu, acier, ferraille, huile, papier, plastiques, verre...

## INVESTISSEMENT

En matière d'équipement, l'année 2016 a été marquée par les travaux de réhabilitation de la déchetterie, l'acquisition d'une benne à ordures ménagères, de grosses réparations sur les véhicules et l'achat de colonnes à verres.

# LES PRINCIPALES RECETTES DE LA CCRY

## FISCALITE « MENAGES » :

Les taux votés (inchangés depuis 2011) :

Taxe d'habitation : 7.02%

Taxe foncière propriétés bâties : 6.22%

Taxe foncière propriétés non bâties : 9.72 %

La fiscalité « ménages » perçue en 2016 par la CCRY s'élève à 5 763 529 €

## FISCALITE PROFESSIONNELLE :

Les taux votés :

Cotisation Foncière des entreprises :  
22.43 %

La fiscalité professionnelle perçue en 2016 par la CCRY est de 3 149 215 €

## DOTATIONS DE L'ETAT :

Les dotations de l'Etat s'élèvent à 1 129 994 € en 2016.

Pour information, la contribution de la CCRY au redressement des finances publiques est de 97 952 € en 2016 (montant déduit de la dotation d'intercommunalité).

## REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (REOM) :

Le montant total collecté pour la REOM s'élève à 2 023 976.13 € en 2016.

---

# LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2016



# LA PRÉPARATION DE L'EXTENSION DE PÉRIMÈTRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 est venue modifier en profondeur le visage de l'intercommunalité en France. Une des mesures phares de ce texte concernait le seuil minimal que doit atteindre une communauté de communes.

La CCRY, qui comptait 22 000 habitants n'était pas directement concernée. Cependant, plusieurs intercommunalités limitrophes n'atteignaient pas le seuil de 15 000 habitants et étaient vouées à disparaître.

Le Préfet et la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), en relation avec les communes et les intercommunalités, étaient chargés de déterminer le nouveau périmètre de chaque intercommunalité en Seine-Maritime.

La CCRY avait émis un avis favorable sur le projet de regroupement avec d'autres communes proposé par la CDCI mais avait regretté le manque d'ambition du projet quant à la structuration et à l'avenir du Pays de Caux.



Le 2 septembre 2015, une réunion des conseillers communautaires a permis d'échanger sur les opportunités et les volontés d'extension de notre territoire.

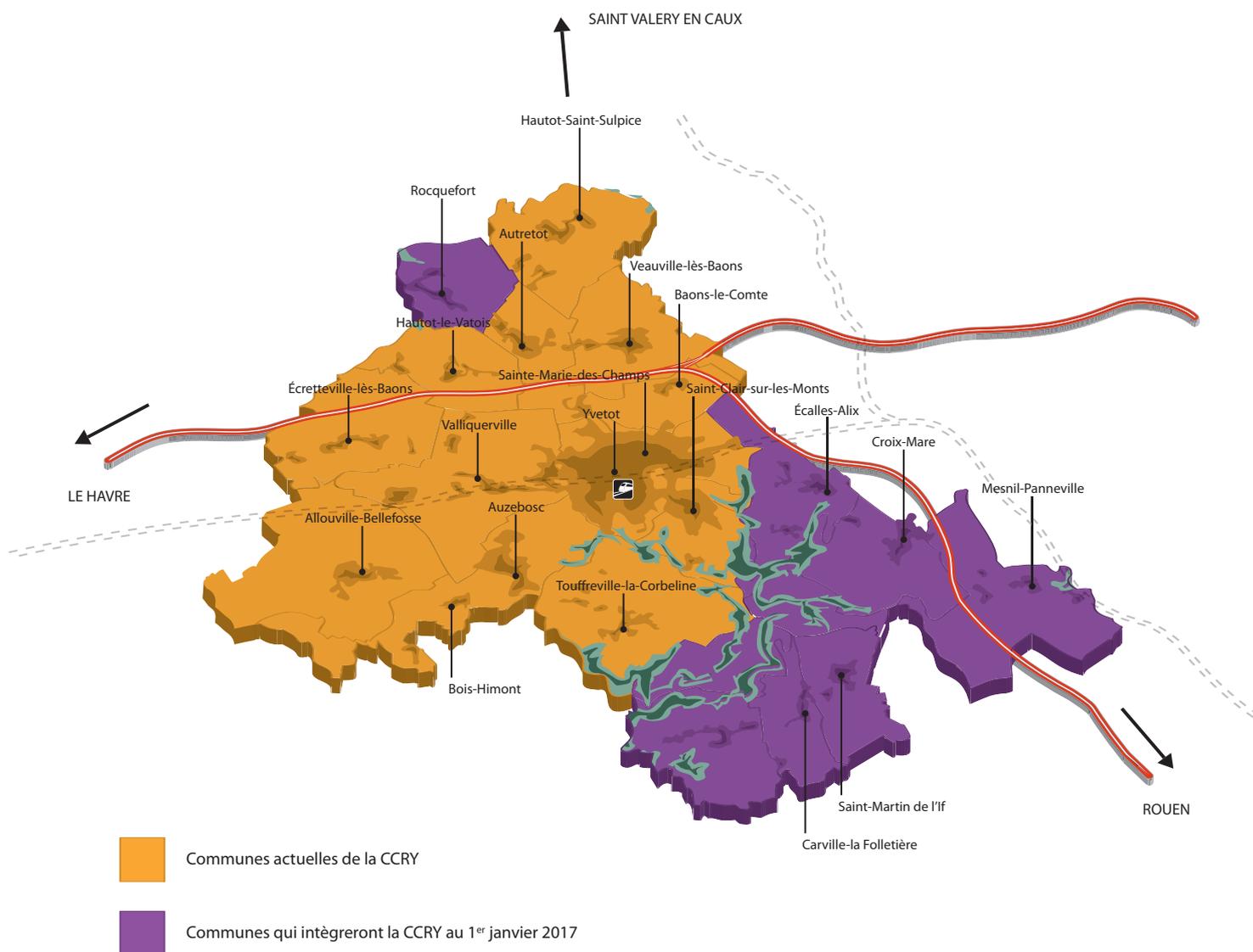
A cette occasion, les conseillers communautaires ont fixé un objectif : renforcer notre EPCI en accueillant de nouvelles communes et en faisant davantage coïncider le territoire intercommunal avec celui du bassin de vie d'Yvetot.

Courant 2016, le périmètre des intercommunalités de Seine-Maritime a été arrêté. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, six nouvelles communes rejoindront la CCRY : Carville-la-Folletière, Croix-Mare, Ecalles-Alix, Mesnil-Panneville, Rocquefort et Saint-Martin-de-l'If (commune nouvelle regroupant Fréville, Betteville, La Folletière et Mont-de-l'If).

Pendant le second semestre 2016, les services de la CCRY ont préparé l'arrivée de ces nouvelles communes. Les impacts pour la collectivité sont importants :

- ✓ Réorganisation de la collecte des déchets,
- ✓ Extension du service commun d'urbanisme,
- ✓ Extension du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,
- ✓ Réorganisation des plannings d'accueil des scolaires et des usagers des structures culturelles et sportives (Centre aquatique E'Caux Bulles, Conservatoire, Médiathèque),
- ✓ Intégration de certains biens des communes,
- ✓ Reprise des contrats,
- ✓ Application à l'ensemble du périmètre de la fiscalité professionnelle unique,
- ✓ Recomposition des instances de travail et évolution du nombre de sièges au sein du Conseil Communautaire.

De par sa nouvelle configuration, la CCRY rassemblera 20 communes pour 27 687 habitants en 2017.



## LA MODIFICATION STATUTAIRE

Afin de prendre en compte les modifications apportées par la loi NOTRe du 7 août 2015, la CCRY a aussi entamé une procédure de modification de ses statuts.

Deux nouvelles compétences obligatoires seront exercées par la CCRY à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- ✓ la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- ✓ l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

La CCRY a aussi décidé de prendre de nouvelles compétences. Ainsi, plusieurs compétences optionnelles seront également exercées par la CCRY à partir de 2017 :

✓ la protection et la mise en valeur de l'environnement. Les axes de travail concernant cette compétence seront la mise en place d'un Plan Climat Air Energie (PCAET), la création de partenariats institutionnels favorisant l'information aux habitants sur la maîtrise de la consommation d'énergie et le développement d'actions de communication et de sensibilisation auprès des habitants et des scolaires liées au tri des déchets ;

- ✓ l'action sociale dont les axes de travail seront définis courant 2017 ;
- ✓ la création et la gestion de maisons de services au public.

Enfin, la compétence facultative « Prise en charge financière des créneaux d'accueil des écoles maternelles et élémentaires au centre aquatique E'Caux Bulles » fait son apparition.

La compétence relative à la culture et au sport est quant à elle étendue. Outre la gestion des équipements intercommunaux, la CCRY aura désormais en charge la définition et la mise en œuvre de la politique culturelle et sportive de ces équipements.

## LA MUTUALISATION INFORMATIQUE



A l'heure du tout numérique, la CCRY et le CCAS d'Yvetot, comme de nombreuses structures, doivent faire face à des problématiques de renouvellement de leur infrastructure informatique.

Les objectifs sont multiples : répondre à des besoins de sécurisation des données, obtenir un service disponible et répondre aux contraintes budgétaires.

Afin de mutualiser les coûts, la CCRY et le CCAS d'Yvetot ont entamé la création d'un socle informatique commun.

Ce socle s'inscrit dans les efforts de mutualisation déjà entrepris dans ce domaine : mutualisation du serveur de messagerie, dépannage informatique entre structures ...

Ce socle informatique permettra, entre autres :

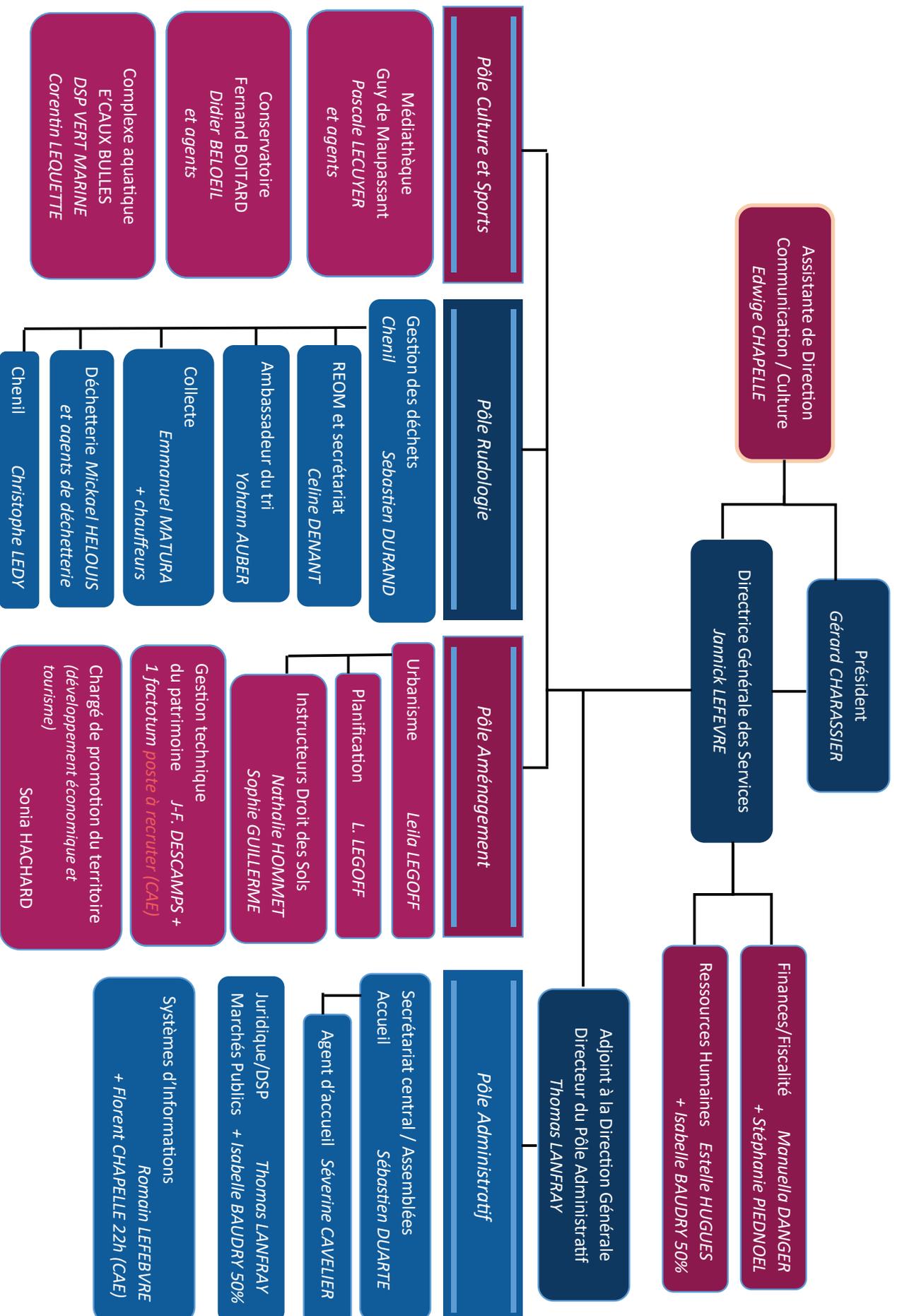
- d'améliorer la qualité du service actuel,
- de permettre la transformation et l'hébergement des systèmes d'informations des communes qui le souhaiteraient,
- de mettre en place une politique unique et globale de sécurisation des systèmes d'information (firewall, anti-spam, anti-virus...)

---

# LE BILAN DES SERVICES DE LA CCRY



# ORGANIGRAMME DES SERVICES



# POLE ADMINISTRATIF

## 1/ LES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

En 2016 :

⇒ **36** commissions thématiques ont travaillé sur différents dossiers tels que : finance, économie, tourisme, communication, ordures ménagères, culture ...

⇒ Les membres du Bureau (Président, Vice-Présidents et l'ensemble des Maires) se sont réunis **8** fois durant l'année.

⇒ **7** séances du Conseil Communautaire ont eu lieu au cours desquelles **84** délibérations ont été prises.

## 2/ L'ACCUEIL CENTRAL

✓ **6 187** usagers ont été accueillis au siège administratif de la CCRY.

✓ **4 538** appels téléphoniques ont été traités durant l'année 2016.



Le service accueil a pour but l'orientation et le premier renseignement du public de la CCRY. Il oriente le public vers les différents services de la structure.

Il est en contact direct et permanent avec le public, l'ensemble des services et les élus. Il est en relation avec les fournisseurs et les différents acteurs du territoire comme les associations, les écoles...

Le service :

- Accueille le public
- Reçoit, filtre et oriente les appels

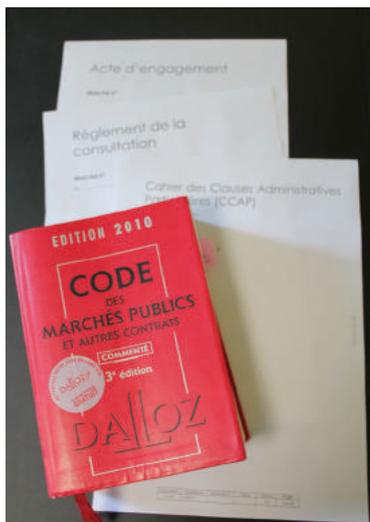
- Distribue les sacs de tri pour les habitants d'Yvetot
- Donne les renseignements généraux concernant la REOM et le fonctionnement du ramassage des Ordures Ménagères
- Renseigne sur l'organisation et le fonctionnement de la collectivité.

Le service assure aussi la gestion du courrier (enregistrement, distribution, mise sous pli, affranchissement, retours...). Il a ainsi la charge :

- ✓ de l'enregistrement informatique du courrier
- ✓ du tri et de la ventilation du courrier dans les services
- ✓ de la mise sous pli et de l'affranchissement
- ✓ de la diffusion des informations par voie d'affichage ou la remise de documentation dans les services
- ✓ de la réception des offres des marchés publics

Le service accueil en tant que porte d'entrée de la collectivité s'adapte avec réactivité aux changements de fonctionnement de la CCRY et aux évolutions sociétales de la population.

### 3/ LE SERVICE MARCHÉS PUBLICS



Le service Marchés Publics a pour mission la sécurisation et l'optimisation économique des marchés publics, des délégations de service public et plus généralement des procédures contractuelles.

À ce titre, le service Marchés Publics gère l'ensemble des procédures de marchés publics, qu'il s'agisse des marchés à procédure adaptée (MAPA) ou des marchés formalisés, après mise en concurrence, dans le respect de la réglementation des marchés publics.

Il conseille les autres services dans la réalisation de leurs achats.

Il assure également les missions suivantes :

- Centralisation et définition des besoins avec les services gestionnaires
- Planification de la procédure de consultation
- Élaboration des projets de rapports et de délibérations du Conseil communautaire
- Gestion administrative des procédures liées aux marchés publics et délégations de service public
- Rédaction des documents administratifs des Dossiers de Consultation des Entreprises (DCE) (cahier des charges administratives particulières, règlement de la consultation, acte d'engagement)
- Rédaction et publication des avis d'appel public à la concurrence
- Réception des offres
- Préparation et secrétariat des Commissions d'appel d'offres (convocations, procès-verbal, organisation, tenue) et des Commissions de délégation de service public
- Analyse administrative et juridique des offres
- Notification des marchés et élaboration des courriers informant les opérateurs économiques du rejet de leur offre
- Veille juridique pour adapter les pratiques du service et assurer la plus grande sécurité des actes produits

Durant l'année 2016, **14** consultations dont **2** formalisées ont été notifiées.

Le montant total des marchés pour l'année 2016 s'élève à **918 283.01 €**

#### Répartition des marchés :

Montant entre 0 et 25 000€ : **8**  
Montant entre 25 001 et 90 000€ : **3**  
Montant entre 90 001 et 200 000€ : **2**  
Montant supérieur à 200 001 : **1**

#### Répartition des marchés selon leur objet :

Fournitures et services : **13**  
Travaux : **1**

## 4/ LE SERVICE SYSTEMES D'INFORMATION

Le service assure la montée en charge et la maintenance de l'ensemble du système d'information de la CCRY dans une optique de mutualisation et d'optimisation des moyens.

Le champ d'action du service va de l'administration informatique (serveurs, postes de travail) à la téléphonie, en passant par des suivis de projets logiciels (urbanisme, finance...).

Le service assure au quotidien l'ensemble des dépannages aux services utilisateurs de la CCRY.

Les projets réalisés par ce service en 2016 sont :

- la création d'un réseau informatique mutualisé VPN avec le CCAS d'Yvetot
- la mise en place de la fibre optique pour le siège de la CCRY ;
- la mise en place d'un nouveau logiciel financier pour la collectivité ;
- la mise en place d'un logiciel interne (GLPI) de gestion des interventions et du matériel informatique.

## 5/ LE SERVICE COMMUNICATION

### LE MAGAZINE CCRY INFOS

En 2016, le magazine intercommunal CCRY Infos a été totalement repensé. Nouvelles rubriques, nouveau graphisme et une fréquence de sortie accentuée. Trois numéros du magazine ont été diffusés aux habitants : janvier, juin et octobre 2016.



### UN NOUVEAU SITE INTERNET !



Le 5 septembre 2016, le nouveau site internet de la CCRY ([www.ccry.fr](http://www.ccry.fr)) a été mis en ligne.

Support d'information très attendu il est devenu un outil de communication à part entière pour la population : 4830 connexions étaient enregistrées entre le 5 septembre et le 31 décembre 2016.

⇒ L'information sur les réseaux sociaux a été développée avec la création d'une « page fan » sur facebook dédiée aux actualités de la Communauté de Communes (concerts, animations, informations pratiques).

⇒ Une charte graphique sur l'ensemble des documents de communication a également été instaurée durant l'année afin que le public identifie clairement les informations émanant de la collectivité.

## 6/ LE SERVICE RESSOURCES HUMAINES

### EFFECTIFS

Au 31 décembre 2016, la CCRY compte 71 agents répartis comme suit :

	Administration générale	Conservatoire de Musique	Médiathèque	Ordures ménagères
Au 31/12/2015	15	24	15	15
Au 31/12/2016	16	25	15	15
Différence	+ 1 agent	+ 1 agent		

### DÉPARTS 2016

> *Ordures Ménagères* - 2 départs en retraite

**Christian COLE** le 1<sup>er</sup> février 2016

**Philippe DUJARDIN** le 1<sup>er</sup> novembre 2016

> *Médiathèque* – 1 départ en retraite

**Chantal LEMONNIER** le 1<sup>er</sup> septembre 2016



Ces trois agents avaient été intégrés au sein de la CCRY en janvier 2003.

### ARRIVÉES 2016

> Administration Générale : **Sébastien DUARTE**

> Comptabilité : **Manuella DANGER-LEBALLEUR**

> Développement économique / tourisme : **Sonia HACHARD**

> Ordures Ménagères : **Céline DENANT, Emmanuel MATURA et David LEROY**

### ABSENCES

Type d'absence	Nombre de jours	Nombre d'arrêts
Accident de service	2	1
Congé de maladie ordinaire	489	61
Congé de maladie longue période	323	2
Total général	814	64

Pour l'année 2016, on compte 814 jours d'arrêts de travail au total.

## DÉPENSES

En 2016, les dépenses de personnel se sont élevées à 2 348 270.75 € représentant une augmentation globale des dépenses de 0.71 %.

Service	2015 en €	2016 en €	Variation en %
Administration	430 592.23	521 327.66	+21
Ordures Ménagères	481 938.41	483 177.50	+0.26
Urbanisme	92 436.52	120 448.09	+30
Conservatoire	771 325.54	698 176.18	-10
Médiathèque	555 361.18	525 141.32	-6

## FORMATION

La CCRY a autorisé 320 jours de formation au cours de l'année 2016.



167 jours de formation ont été réalisés et 153 ont été annulés par l'organisme de formation ou par les agents.

Les jours réalisés se décomposent comme suit :

Administration : 58

Ordures Ménagères : 27

Urbanisme : 30

Conservatoire de musique : 29

Médiathèque : 23

Coût total de la formation pour l'année 2016 :

**27 663.08 €**

Dont :

> Formations CNFPT : 12 344.66 €

> Formations extérieures : 15 318.42 €

## ADOPTION DU PROTOCOLE SUR LE TEMPS DE TRAVAIL



Durant l'année 2016, un travail sur le règlement intérieur a commencé avec, dans un premier temps, la rédaction d'un protocole sur le temps de travail des agents de la collectivité.

Des groupes de travail constitués de représentants élus du personnel, d'agents volontaires, de la direction générale et du service Ressources Humaines se sont réunis à plusieurs reprises entre mai et septembre.

Ces échanges ont permis de faire un état de lieux de chaque service et de prendre connaissance de l'ensemble des problématiques rencontrées au sein de la Collectivité et ainsi proposer des réponses par la mise en place du protocole.

Les principales évolutions portent sur :

- La généralisation des 37 heures avec 12 jours de RTT
- Le retour aux strictes 5 semaines de congés annuels. Dans ce domaine, les 2 jours de coutume sont retirés. L'attribution et l'organisation des 2 jours dits « du Président » restent de la seule décision du Président
- L'instauration de 2 jours dits « de pénibilité » en faveur des agents de terrain de la collecte et de la déchetterie
- La mise en place d'un dispositif d'horaires variables assorti de plages fixes (présence obligatoire) pour les agents n'ayant pas de fonction d'accueil du public
- Le plafonnement mensuel des heures supplémentaires à 15 heures, récupérables par tout agent quelle que soit sa catégorie (forfait cadre non concerné).

Il clarifie notamment :

- Les autorisations spéciales d'absences auxquelles les agents ont droit en fonction des évènements de la vie
- Les cycles de travail
- L'obligation d'une pause méridienne de 45 minutes minimum pour l'ensemble des agents de la collectivité

**Lors du Conseil Communautaire du 15 décembre 2016, les élus ont adopté le protocole et décidé de son application au 1<sup>er</sup> janvier 2017.**

# POLE AMENAGEMENT

## 1/ LE SERVICE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la loi NOTRE va renforcer le rôle des Communautés de Communes dans le développement économique des territoires. Afin de préparer ce changement et de mettre l'attractivité du territoire au cœur de la politique de la CCRY, une chargée de promotion du territoire a été recrutée en octobre 2016. Elle est en charge du Développement économique et touristique. Outre la création, la gestion et l'animation des zones d'activités et hôtels d'entreprise, elle a pour mission d'accompagner les porteurs de projets qui souhaitent s'implanter sur le territoire ou développer leur activité, en collaboration avec nos partenaires comme la CCI et Seine-Maritime Attractivité.

### GESTION DES ZONES D'ACTIVITÉS



Dans le cadre de sa compétence développement économique, la CCRY crée, aménage, développe, entretient et gère les zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires et artisanales.

Ainsi, en 2016, la Communauté de Communes a vendu 3 terrains sur la nouvelle zone aménagée à Auzebosc aux entreprises suivantes : SCI La Bideauderie, SCI le Cocon, SCI Varnier.

Afin de prévoir l'aménagement de l'extension de cette zone sur laquelle il ne reste plus que deux terrains disponibles, une étude préalable d'aménagement a été réalisée et plusieurs scénarii ont été présentés. Un marché de Maîtrise d'Oeuvre sera prochainement lancé.

Un terrain a été repris sur la zone de Valliquerville suite au déplacement du projet de son acquéreur initial. Il est aussi proposé à la vente.



### GESTION D'UN HÔTEL D'ENTREPRISE

La CCRY gère également un hôtel d'entreprise comprenant 3 ateliers. Suite au départ d'une des entreprises, l'un des locataires a émis le souhait de récupérer cet atelier vacant afin d'assurer le développement de son activité et de racheter l'ensemble de l'équipement. Des négociations sont en cours pour cette vente.

### ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

La CCRY soucieuse du bien-être de ses entreprises a organisé en collaboration avec la CCI plusieurs réunions afin de répondre aux besoins et interrogations de leurs dirigeants, sur des thématiques variées, telles que la sécurité ou le réseau Internet et ses moyens de diffusion.

## 2/ LE TOURISME

Les 3 premiers itinéraires de randonnée sur le territoire de la CCRY ont été inaugurés en 2016 :

- Aux portes d'Yvetot - autour de Touffreville-la-Corbeline
- La Bichotterie - autour d'Auzebosc
- Les 2 Chênes - autour d'Allouville-Bellefosse

Un travail de remise en état et de balisage des chemins a en effet permis d'inscrire 3 itinéraires au PDESI (Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires), assurant ainsi leur pérennité dans le temps et leur promotion à l'échelle du Pays mais également du Département, voire plus, grâce aux plateformes nationales répertoriant tous les itinéraires français.

Ce travail se poursuit sur le reste du territoire afin de proposer aux touristes et promeneurs locaux un maximum d'opportunités de balades à la découverte de notre patrimoine naturel et architectural.

### L'ACCUEIL, L'INFORMATION ET LA PROMOTION TOURISTIQUE



La mission d'accueil, d'information et de promotion touristique est déléguée au PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural), qui assure ainsi la gestion des offices de tourisme d'Yvetot et Allouville-Bellefosse.



### 3/ LE SERVICE URBANISME

#### INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

L'instruction des dossiers d'autorisation est effectuée par deux instructeurs et le chef de service. L'un des instructeurs est spécialisé en accessibilité et le second en publicité.

Les dossiers sont traités par ordre chronologique et il n'y a pas de sectorisation géographique entre les agents. Cela permet de connaître l'ensemble des règlements et qu'un suivi sur les dossiers soit assuré en continuité de service, même en cas d'absence.

Les pétitionnaires peuvent être régulièrement informés sur l'évolution de leur dossier.

Le service travaille avec l'architecte conseil du CAUE afin d'améliorer la qualité du traitement de certaines constructions.

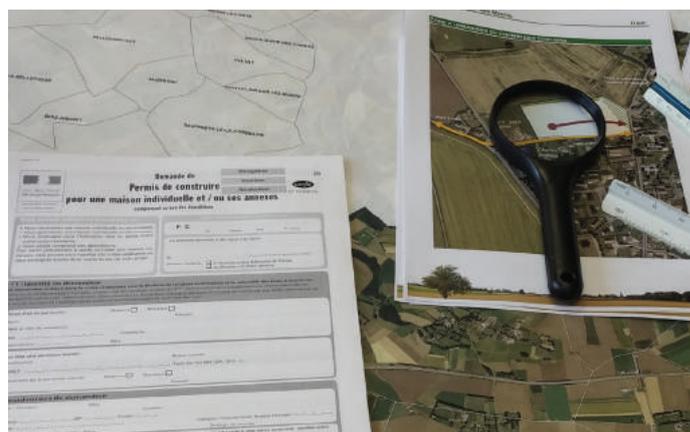
Les instructeurs sont également sollicités par les administrés avant le dépôt des dossiers d'urbanisme pour avoir des renseignements sur les règles à respecter et des conseils sur la constitution de leurs dossiers.

Ainsi 317 administrés ont été reçus par les agents du service urbanisme.

En 2016 le service urbanisme a instruit :

- 179 déclarations préalables
  - 119 permis de construire
  - 2 permis d'aménager
  - 60 dossiers liés aux établissements recevant du public
  - 20 enseignes
  - 404 certificats d'urbanisme
- Soit un total de 784 dossiers

*\*à noter que les déclarations d'intention d'aliéner ne sont plus traitées par le service urbanisme, mais par les mairies.*



#### MISE EN PLACE DE PERMANENCES POUR LES HABITANTS :

#### CAUE ET ESPACE INFO ÉNERGIE

Des permanences du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement sont organisées depuis le mois de mai 2016 dans les bureaux de la CCRY, deux fois par mois. Celui-ci aide à l'amélioration de la qualité architecturale des projets de construction et également à trouver des réponses techniques afin de respecter les règlements d'urbanisme.

15 administrés ont pu être reçus lors de ces permanences.

Dans le cadre d'une convention passée par le Pays « Plateau de Caux Maritime », un conseiller de l'Espace Info Energie reçoit une fois par mois les administrés qui en font la demande.

25 personnes ont été reçues par le conseiller Espace Info Energie en 2016.

## PLANIFICATION

La Communauté de Communes est compétente pour l'élaboration des documents d'urbanisme depuis le 25 octobre 2015.

Elle a décidé de s'engager dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et d'un référent de Publicité intercommunale.



### ⇒ **PLUi & RLPi**

Les études du PLUi et du RLPi ont commencé en juillet 2016.

Le bureau d'études technique désigné pour piloter l'élaboration de ces projets est CITADIA Conseil. Le mandataire du marché dirige un groupement composé d'Even Conseil pour la partie environnementale et la publicité, Aire publique pour la communication, TPFi ingénierie pour les études relatives aux réseaux et LLC & Associés pour l'analyse juridique.

La phase de diagnostic territorial et état initial de l'environnement a été réalisée de juillet à décembre 2016.

Un débat sur les orientations du territoire avec tous les maires a eu lieu le 28 février ainsi qu'une réunion publique ouverte à la population à Auzebosc le 23 novembre 2016.

Un séminaire de lancement a eu lieu le 13 septembre 2016 à Sainte-Marie-des-Champs puis 6 ateliers thématiques ont été organisés durant le mois de novembre (quatre pour le Diagnostic et l'Etat Initial de l'Environnement et deux pour le PADD)

### ⇒ **PLU communaux**

Les documents d'urbanisme des communes qui étaient engagés avant le transfert de compétence ont également été poursuivis et ceux qui se sont avérés nécessaires ont été engagés :

**Février 2016 :** Prescription de la modification simplifiée du PLU de Sainte-Marie-des-Champs

**Mars 2016 :** Prescription de la modification du POS de Touffreville-la-Corbeline  
Arrêt du PLU de Saint-Clair-les-Monts

**Mai 2016 :** Approbation de la modification simplifiée du PLU de Sainte-Marie-des-Champs  
Arrêt du PLU d'Yvetot

**Juillet 2016 :** Débat sur le PADD du PLU d'Auzebosc  
2<sup>ème</sup> arrêt du PLU d'Autretot

**Septembre 2016 :** Approbation de la modification simplifiée du POS de Touffreville-la-Corbeline  
Débat du PADD de la commune de Valliquerville

**Décembre 2016 :** Arrêt du PLU d'Auzebosc

Une enquête publique a été lancée en décembre 2016 pour le PLU de Saint-Clair-sur-les-Monts.

## 4/ PATRIMOINE ET TRAVAUX

### CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

Objet de l'opération : Réfection de la couverture

Pendant l'été 2016, l'ensemble de l'étanchéité et de l'isolation de la toiture a été remplacé.

Ces travaux permettent ainsi d'en finir définitivement avec les diverses infiltrations mais également améliorer les performances thermiques du bâtiment afin d'accueillir les usagers dans de meilleures conditions.

L'opération a été suivie par le cabinet d'architectes EXTRADOS et réalisée par l'entreprise ENC.

**>> Montant de l'opération :  
155 000 € TTC**



### DECHETTERIE

Objet de l'opération : Aménagement et sécurisation

Les travaux de mise en conformité imposés par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ont débuté en novembre 2015 et ce sont poursuivis durant l'année 2016.



Cette mise en conformité nécessitait la création d'un bâtiment regroupant les locaux techniques, d'exploitation et de stockage de déchets dangereux, la protection incendie du site et la création d'un système de gestion

des eaux pluviales, la sécurisation des quais et le réaménagement de la zone de dépôt des déchets verts.



Jusqu'en mars 2016, les habitants ont eu accès à la déchetterie excepté pour la partie des déchets verts.

Néanmoins le public a pu avoir accès aux plateformes d'apport volontaire implantées sur les communes d'Allouville-Bellefosse, Auzebosc, Sainte-Marie-des-Champs, Hautot-le-Vatois et Hautot-Saint-Sulpice.

**>> Montant de l'opération : 510 000 € TTC**



## MEDIATHEQUE GUY DE MAUPASSANT

Objet de l'opération : Réfection des bardages et mise en conformité PMR

Les études nécessaires à la réfection des bardages et à la mise en conformité PMR de la Médiathèque Guy de Maupassant ont été réalisées en 2016.

L'opération consiste en un désamiantage et un remplacement du bardage et des menuiseries extérieures, la réalisation d'un sas d'entrée avec portes coulissantes, la création d'une gaine d'ascenseur et la mise aux normes de l'accessibilité PMR.

Un Maître d'Oeuvre a été retenu et plusieurs propositions ont été soumises à la commission « Culture ».

Les marchés de travaux seront lancés au cours du premier semestre 2017.

Les travaux devraient être terminés pour le premier semestre 2018.

**>> Coût estimatif de l'opération : 1 000 000 € TTC**



# POLE CULTURE ET SPORT

## 1/ LA MEDIATHEQUE GUY DE MAUPASSANT



La Médiathèque Guy de Maupassant assure l'égalité d'accès à la lecture et aux autres sources documentaires pour l'ensemble de la population de la Communauté de Communes de la Région d'Yvetot. Elle contribue au développement de la culture des habitants.

L'établissement est constitué de deux pôles : la Médiathèque Guy de Maupassant, bâtiment de 1 000 m<sup>2</sup> au 9 rue Pierre de Coubertin et la Médiathèque de l'Assemblée ouverte dans la chapelle des Dames

Blanches au 8 rue du Champ de Mars. Les deux sites se situent à Yvetot.

En 2016, la Médiathèque Guy de Maupassant a été ouverte au public 1425 heures sur 288 jours ouvrés. Ces ouvertures sont réparties hebdomadairement sur 30 heures sur 6 jours (20 heures sur 4 jours en juillet-août).

A partir de septembre 2016, les horaires de l'espace jeunesse ont augmenté d'une heure trente par jour pour harmoniser l'ouverture de l'ensemble des espaces.

L'Assemblée a été ouverte 298 heures sur 173 jours ouvrés réparties hebdomadairement sur 6 heures sur 4 jours (2 heures sur 1 jour en juillet-août). A partir de septembre 2016, les horaires journaliers ont été augmentés d'une demi-heure portant l'ouverture à 8h par semaine.



### L'accessibilité du public aux ressources documentaires et aux services

Les ressources documentaires y compris Internet ont été consultables sur place par tous gratuitement et sans condition.

L'emprunt de ressources documentaires à domicile et la consultation de ressources en ligne depuis son domicile ont nécessité une adhésion à la médiathèque.

### LES TARIFS D'ADHÉSION EN 2016

#### Habitants de la CCRY

Jeunes en cours de scolarisation, chômeurs, personnes percevant les minima sociaux : Gratuit  
Autres : 14,50 €

#### Non-résidents de la CCRY :

- Enfants de moins de 14 ans : 68 €
- Autres : 112,50 €

Les habitants de la communauté de communes de Plateau-Vert ont bénéficié des conditions des habitants de la CCRY, leur communauté versant une contribution financière pour le fonctionnement de la médiathèque.

L'année 2016 marque un tournant en ce qui concerne la politique tarifaire appliquée aux extérieurs. Les recettes d'inscription se sont montées à 24 425.81 € (inscriptions individuelles + convention CCPV et lycée agricole).

Les services (photocopies, impressions...) ont généré 2 600 € de recettes.

## LES USAGES ET USAGERS

Fréquentation de la médiathèque : 65 308 entrées

Nombre d'adhérents : 3 677 dont 3 198 habitent la CCRY

Nombre d'adhérents ayant emprunté au moins un document en 2016 : 2 810

Emprunts : 26 046

Nombre de prêts de documents sur supports matériels : 124 823

Nombre de prêts de documents sous forme numérique : 835

Nombre de réservations de documents : 2 719

29 écoles, collèges, lycées et autres institutions inscrites représentant 104 adhérents. Ils ont emprunté 4387 documents à destination de la jeunesse. Les bibliothécaires ont effectué 122 accueils de classe.

## LES COLLECTIONS

La Médiathèque dispose de 85 034 documents :

- ✓ 63 544 livres dont 2 298 acquisitions
- ✓ 15 248 documents sonores dont 582 acquisitions.
- ✓ 6 574 documents vidéo dont 371 acquisitions.
- ✓ 115 abonnements de périodiques.
- ✓ 1 abonnement à une plateforme de vidéos à la demande.
- ✓ 1 abonnement à une plateforme de presse en ligne.

Les dépenses pour l'acquisition de documents se sont élevées à 64 938 €.



## LA MÉDIATION ET L'ANIMATION

- ✓ 34 actions d'animation culturelle ont été réalisées durant l'année 2016.
- ✓ 38 séances individuelles d'initiation à Internet et à la bureautique ont eu lieu tout au long de l'année.



## LE PERSONNEL

L'équipe est constituée de 15 agents :

1 directrice

13 bibliothécaires

1 agent d'entretien

8 bénévoles interviennent sur le site de l'Assemblée.

## 2/ LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE FERNAND BOITARD



Le Conservatoire de Musique Fernand Boitard a pour missions d'offrir un enseignement musical de qualité, former de futurs musiciens amateurs et d'orienter les élèves vers les métiers de la musique. Pour mener à bien ses missions, l'équipe du Conservatoire est composée d'un directeur, d'une secrétaire, de 22 enseignants et d'un agent d'entretien.

- ✓ 446 élèves inscrits dont 395 sur le territoire en 2016
- ✓ 308h30 de cours ont été dispensés pendant l'année.

Les activités proposées sont nombreuses et variées :

- éveil musical pour les 5 et 6 ans ;
- cours d'initiation pour les 7 ans ;
- cours de formation musicale à partir de 8 ans ;
- cours de flûte traversière, hautbois, clarinette, saxophone, trompette, cor, trombone, tuba, violon, violoncelle, guitare classique, percussions, piano classique, accordéon, chant, guitare électrique, guitare basse.

La pratique collective a une place très importante au sein du conservatoire et un grand nombre d'orchestres et d'ensembles vocaux permettent aux élèves d'acquérir l'expérience et d'apprécier le plaisir de jouer en groupe :

- harmonies initiation, junior et sénior
- orchestres à cordes junior et sénior
- big-band de jazz
- trois ensembles de guitares
- trois ensembles de percussions
- trois ensembles d'accordéons
- ensemble de clarinettes
- trois chorales enfants
- chorale jazz
- atelier lyrique
- ateliers « musiques actuelles »



Durant l'année 2016, le Conservatoire de Musique a assuré 59 manifestations musicales dont 48 sur l'ensemble du territoire et 11 en dehors (Rouen, Caen, Evreux, Le Trait, Maromme ...).

Le Conservatoire intervient également en milieu scolaire. Deux enseignants sont affectés 8h30 par semaine à l'intervention en milieu scolaire dans les écoles du territoire pour un apprentissage de la musique.

## LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Dans le cadre du nouveau projet d'établissement du conservatoire, les élus de la C.C.R.Y. ont défini quatre objectifs qui sont :

> **La complémentarité des offres et des approches** pour une offre communautaire d'enseignement étendue et diverse (pluralité artistique, pluralité des cursus...)

> **L'accessibilité de cette offre d'enseignement** par la recherche d'une tarification lisible et adaptée, par des plannings adaptés, par le développement de propositions sur une partie des vacances, par la délocalisation de certains enseignements

> **La diversité des publics usagers** dont les situations sociales, géographiques, culturelles, ne sont pas les mêmes au regard de la pratique de la musique, en proposant une offre de qualité et adaptée aux attentes et aux besoins

> **La maîtrise des coûts** : ces derniers devant être compatibles avec les capacités d'action de la Communauté de Communes

Depuis juin 2016, le personnel du conservatoire et les élus de la C.C.R.Y. se sont réunis régulièrement pour travailler sur le nouveau projet d'établissement et se sont répartis en 6 commissions thématiques :

- Commission « Ecoles primaires »
- Commission « Collège »
- Commission « Lycée »
- Commission « Cursus et handicap »
- Commission « Partenariats, pratiques amateurs et nouveaux publics »
- Commission « Communication »

Dans chacune des commissions, des propositions d'actions ont été élaborées en tenant compte des 4 objectifs définis par les élus.

## LES AUTRES TEMPS FORTS

### ◆ Le concert des professeurs



Moment toujours très apprécié des parents et des élèves, le concert des professeurs permet de mettre en lumière les qualités artistiques des enseignants du conservatoire.

Cette année encore, le programme proposé était riche et varié, allant du XVIII<sup>ème</sup> siècle à nos jours.

Ce concert se terminait en apothéose avec un « ciné concert ». Un court métrage burlesque des années 30 était accompagné en direct et en musique par 6 professeurs du conservatoire.

Fruit d'un travail collectif d'une année, la musique a été entièrement inventée et arrangée par Frédéric BALDO.



## ◆ Les concerts de fin d'année



Comme tous les ans, environ 350 élèves se sont produits sur la scène des Vikings les 28 et 29 mai pour offrir au public un programme varié mélangeant avec bonheur musiques actuelles, classique, traditionnelle, variétés et jazz.

Tous les ensembles et orchestres du conservatoire se sont succédés, permettant au public d'apprécier la qualité du travail accompli tout au long de l'année. Plus de 1000 personnes ont assisté à ces deux concerts.



## ◆ La Saison musicale

Une fois de plus, la « **Saison musicale** » 2016 a proposé au public une programmation très éclectique :

> **27 février** Soirée consacrée au « piano forte » avec Daniel Isoir

> **30 avril** L'Orchestre du Grand Turc donnait une représentation de son « *Concert Hilarant* » aux Vikings.

Un concert débridé et mené tambour battant dans lequel rien ne se passe « normalement ». L'orchestre fou joue au clown, au mime, au demeuré, à l'imitateur, à l'acrobate de cirque ou au dindon sous la baguette non moins folle d'un chef autoritaire, d'un Hitchcock, d'un accordéoniste ou d'une fée.

Les 500 personnes présentes ce soir-là ont pu apprécier la qualité des musiciens, faire travailler leurs zygomatiques pendant près de 2 heures et sont repartis avec une énorme dose de bonne humeur.

> **8 octobre** Le groupe « Ruteneasca » avec un programme de musique traditionnelle roumaine

> **3 décembre** Le duo « SIROIS » autour de la guitare



### 3/ LE CENTRE AQUATIQUE E'CAUX BULLES

Réalisation de la Communauté de Communes de la Région d'Yvetot, le complexe aquatique E'CAUX BULLES est ouvert toute l'année.

Le complexe abrite plusieurs bassins à vocation sportive ou ludique, un pentagliss et des espaces extérieurs, ainsi qu'un espace fitness & bien-être pour la remise en forme, la détente et la récupération.

Depuis son ouverture en 2010, la gestion du site a été confiée à la société Vert Marine par délégation de service public. Le délégataire assure l'exploitation, l'entretien, l'animation et la communication. L'objectif est d'accueillir au mieux les usagers qu'ils soient abonnés, licenciés d'associations, scolaires ou encore utilisateurs occasionnels.

En recherche constante d'amélioration et de modernisation des services proposés, des animations ont lieu toute l'année : aquaform, aquacycling, fitness, soirées (« fluo », karaoké, Zen), chasse aux œufs à Pâques, structures gonflables...



#### LES TARIFS

Les tarifs n'ont pas été augmentés en 2016. La dernière augmentation remonte au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

#### QUELQUES CHIFFRES ...

##### **>> 180 487 entrées**

La fréquentation de l'établissement est restée stable par rapport à 2015 malgré l'ouverture de la piscine de Barentin et de deux nouvelles salles de sport/fitness dans l'année.

##### **>> 762 abonnements**

Le nombre d'abonnements est resté stable par rapport à l'année 2015.

##### **>> Répartition de la fréquentation**

- Public : 89 164
- Activités : 21 044
- Remise en forme : 23 515
- Cours et gym : 2 936
- Clubs : 12 375
- Scolaires : 31 453

##### **>> Charges réelles de fonctionnement 567 796.60 €**

#### ACQUISITIONS 2016

En 2016, le Centre aquatique s'est doté d'une cage de musculation, d'un banc olympique, d'une piste de course et d'un vélo elliptique.

# POLE GESTION DES ORDURES MENAGERES

## LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

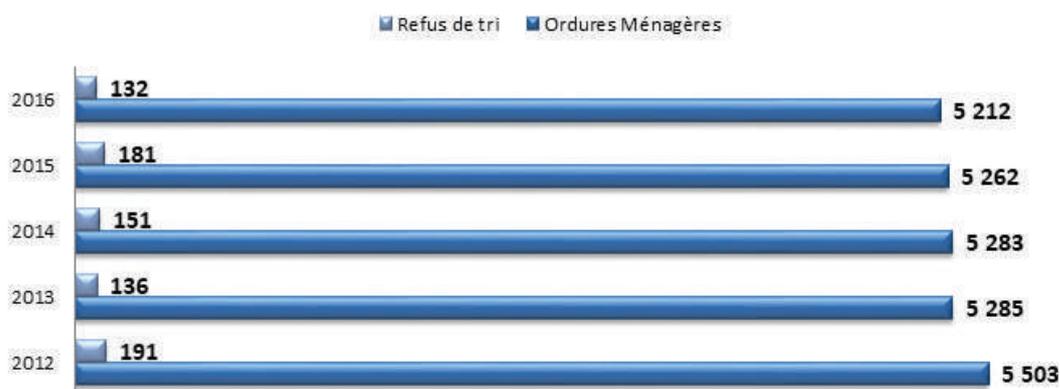


La CCRY dispose de quatre Benne à Ordures Ménagères (BOM) bi-compartmentées (2/3 Ordures Ménagères et 1/3 Collecte Sélective).

La Communauté de Communes assure la collecte des déchets ménagers et assimilés en régie sur l'ensemble des 14 communes avec quatre équipes comptant au total 8 agents.

### > Les tonnages

### Evolution du tonnage Ordures Ménagères



La collecte pour l'année 2016 a été de 5 344 tonnes (OM et refus de tri\*) soit une moyenne de 233 kg d'ordures ménagères par habitant et par an. Le tonnage est en diminution (-1,8%) entre 2015 et 2016.

La collecte sélective (bacs ou sacs jaunes) représente 815 tonnes soit un total collecté de 6 159 tonnes (ordures ménagères et collecte sélective) dont 87% d'ordures ménagères.

## LA COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE À PORTE

Depuis le 20 septembre 2016, la CCRY a mis en place l'extension des consignes de tri à tous les emballages ménagers sans distinction.

### **LES ÉQUIPEMENTS**

La CCRY a mis en place deux modes de collecte pour les matériaux recyclables :

- Les habitats pavillonnaires et les professionnels sont dotés en sacs plastiques jaunes de 50 litres.
- Les habitats collectifs et certains professionnels générant beaucoup d'emballages recyclables disposent de bacs à couvercle jaune.

Différents Points d'Apport Volontaire permettant de compléter la collecte sélective en porte à porte sont présents sur le site de la déchetterie :

- des bacs à couvercle jaunes pour récupérer les bouteilles et flacons plastiques,
- une benne de 15 m<sup>3</sup> pour les papiers.

Ces produits recyclables ainsi que ceux issus de la collecte en porte à porte sont intégrés dans un centre de tri.

\* Refus de tri : sacs jaunes ne pouvant être recyclés car mal triés et qui sont envoyés en incinération avec les OM.

## **LA COLLECTE**

La collecte sélective a lieu pour tous les habitants une seule fois par semaine. Pour les secteurs d'Yvetot bénéficiant de deux ramassages par semaine, les emballages recyclables sont collectés lors du deuxième jour avec les ordures ménagères.

## **LES TONNAGES**

La Collecte Sélective brute pour l'année 2016 s'élève à **969 tonnes soit une augmentation d'environ 6% du tonnage par rapport à l'année 2015**. Les refus de tri sont en diminution avec une moyenne de 16% en 2016 (18% en 2015) soit 154 tonnes.

La progression de la collecte sélective brute et la baisse du taux de refus de tri entraîne une augmentation de la Collecte Sélective nette d'environ 9% par rapport à 2015 ce qui fait un total pour 2016 de 815 tonnes (environ 35 kg/an/habitant).

Cette progression importante de la collecte sélective est liée à l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques depuis le 20 septembre 2016.

## **LA COLLECTE DU VERRE EN APPORT VOLONTAIRE**

### **LES ÉQUIPEMENTS**

Pour la collecte du verre, la CCRY dispose de 76 Points d'Apport Volontaire (PAV) soit une colonne à verre pour environ 300 habitants. 36 colonnes sont réparties sur la ville d'Yvetot, 36 sur les communes rurales et 4 sur la déchetterie. Il s'agit de colonnes insonorisées d'une contenance de 4 m<sup>3</sup>.

### **LES TONNAGES**

Les PAV collectant le plus de verre sont situés à proximité des grandes surfaces et à la déchetterie. Le tonnage total collecté sur l'année 2016 représente 813 tonnes soit une légère augmentation d'environ 1% par rapport à 2015. En moyenne, en 2016, la collecte de verre était de 35 kg par an et par habitant.

## **LA COLLECTE DES TEXTILES EN APPORT VOLONTAIRE**

En complément du tri des textiles déjà réalisé sur la déchetterie, la CCRY a déployé cette collecte sur le territoire intercommunal. En juin 2016, ce dispositif a été renforcé avec l'ajout de 7 conteneurs textiles sur la ville d'Yvetot portant le parc de conteneurs à 15 conteneurs.

Le ramassage est réalisé par l'association VET NET. Les textiles issus des points d'apport volontaire représentent 45 tonnes en 2016.

## **LES ACTIONS ENVIRONNEMENTALES**

Pendant l'année 2016, la CCRY a réalisé les opérations suivantes :

- Mise en place de l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques avec campagne de communication.
- Ramassage de piles dans les établissements scolaires.
- Travaux de mise en conformité de la déchetterie intercommunale.
- En complément de la collecte des textiles pratiquée sur la déchetterie et certaines communes, la CCRY, en partenariat avec l'association VET NET, a déployé cette collecte en installant 7 conteneurs supplémentaires sur la ville d'Yvetot.
- Tri des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) sur la déchetterie suite à l'installation de la benne en décembre 2015.

## LA DÉCHETTERIE ET LES PLATEFORMES DÉCHETS VERTS

### **LES TONNAGES**

Pendant toute l'année 2016, la déchetterie de la CCRY a permis de recycler, valoriser ou traiter **5 920 tonnes** de déchets soit environ 258 kg par an et par habitant. On observe une **diminution très importante des apports sur la déchetterie d'environ 10% par rapport à 2015**. Cette forte baisse s'explique essentiellement par la diminution des apports de déchets verts sur la déchetterie (-28%). Il est important de préciser que **la plateforme déchets verts de la déchetterie a été inaccessible lors du 1<sup>er</sup> trimestre 2016** à cause des travaux de mise en conformité du site.

### **LES PLATEFORMES POUR DÉCHETS VERTS**

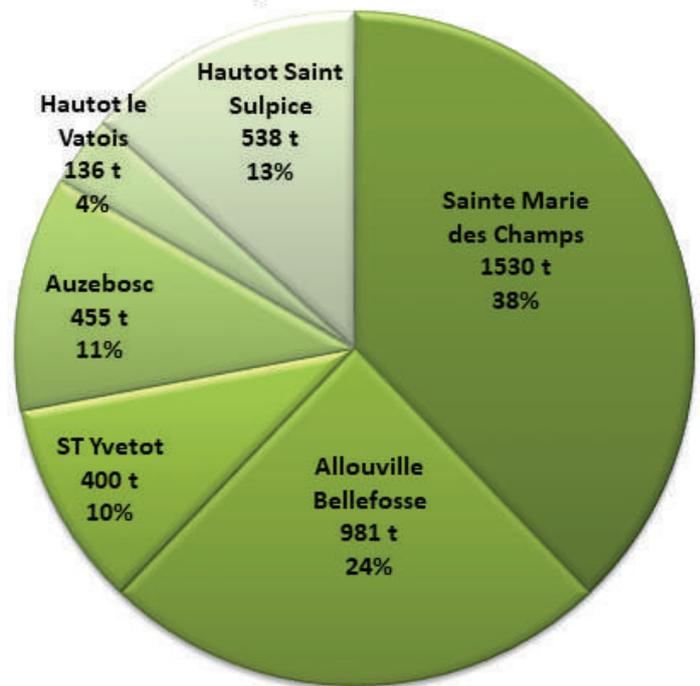
Certaines communes sont équipées de plateformes de déchets verts.

Elles permettent de désengorger la déchetterie très encombrée par les déchets verts.

Ces déchets collectés sur les plateformes en 2016 représentent 4040 tonnes (176 kg/an/habitant) soient une diminution importante de 10% par rapport à 2015.

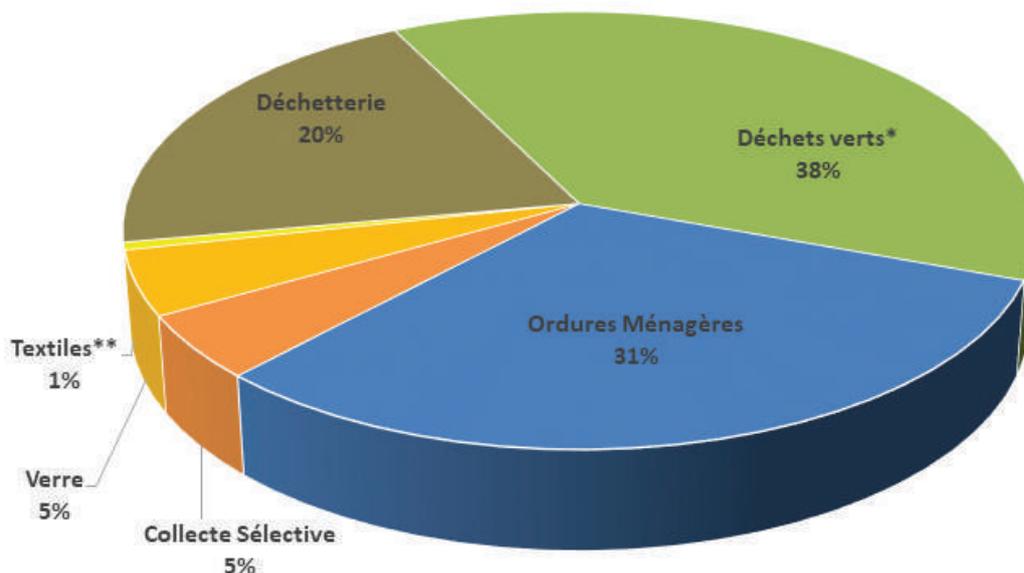
Le total de déchets verts collectés en 2016 sur notre territoire, déchetterie et plateformes, s'élève à 6456 tonnes soit une diminution très importante d'environ 18% par rapport à 2015. La production totale de déchets verts représente 281 kg par an et par habitant en 2016.

**Répartition des déchets verts sur les plateformes**



## RÉCAPITULATIF DES TONNAGES

Les services de la CCRY ont permis pendant l'année 2016 la collecte et le traitement de **16 976 tonnes** de déchets ménagers et assimilés soit environ 739 kg/an/habitant.



\*Composition des déchets verts : 2416 tonnes de la déchetterie et 4040 tonnes des plateformes

\*\* Composition des textiles : 51 tonnes de la déchetterie et 45 tonnes des conteneurs d'apports volontaires



**La Communauté de Communes**  
*de la Région d'Yvetot*

## **Rapport d'activités 2016**

CCRY

4 rue de la Brême 76190 Yvetot

Tél. 02 35 56 14 14

Fax 02 35 56 88 42

[accueil@ccry.fr](mailto:accueil@ccry.fr)